

Jun 2012



Maslacq Infos

Bulletin Municipal et inter associatif

Actualité

- L'épicerie prend son pain à la boulangerie d'Argagnon
- Lancement de MobiLacq
- Déchetterie horaires d'été
- Conseil en économie d'énergie

Conseil Municipal

- Comptes 2011
- Budget 2012
- Suppression de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- Avenant logements communaux

Associations

- Programme des Fêtes de Maslacq
- Activités de début d'année des associations



*MobiLacq : Transport à la demande
Nouveau service de la Communauté de Lacq*

Sommaire	
Edito	2
Décisions du Conseil	
• Comptes 2011	3
• Affectation du résultat	3
• Fiscalité Directe Locale 2012	3
• Mise à disposition de locaux	4
• Avenant logements communaux	5
• Demande épicerie	5
• Remboursement lotissement	5
• Budget 2012	6-7
Dossier :	
• Impôts locaux – Modification dues à la suppression de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	8-9
Ça nous concerne	
• Conseils en économie d'énergie	10
• Déchetterie : horaires d'été	10
• Du bon pain à l'épicerie	10
• Foot des princesses à l'école	10
• AG du Comité des Fêtes	11
• Transport à la demande, Mobi Lacq nouveau service CCL	11
Arrêt sur image	
• Le Maire félicite les jeunes	12
• Mosaik en concert	12
• Kermesse paroissiale	12
• Lecture théâtralisée (Bibliothèque)	12
• Soirée Country de l'APEL	12
• Le salon de printemps	13
• Reprise d'activité (Copains du bord)	13
• http://www.Maslacq.fr	13
Vie associative	
• Vide jardin	14
• Ardhal en concert	14
• L'Amassade : Un club actif	15
• Chasse vente de chevreuil	15
• Fête des écoles	15
programme des Fêtes	16-17
Maslacq Infos	

Directeur de la publication :
le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79
📠 05 59 67 31 82
🌐 www.maslacq.fr
✉ mairie@maslacq.fr



Le mot du maire

Le passage de la Communauté de Communes de Lagor à celle de Lacq nous demande des réajustements fréquents. Pour cette année 2012, les mutations nécessaires concernent principalement le fonctionnement du service de la voirie et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

A compter du 1^{er} juillet 2012, l'entretien de la voirie ne sera plus effectué par nos agents communaux. En effet, le fauchage des bordures enherbées de toutes les voies communales et le rebouchage des nids de poule sur la voie seront réalisés par la CC Lacq. Jusqu'à cette date, nos agents étaient mis à disposition 21h/semaine pour réaliser ces tâches. Ce changement a pour conséquence le transfert d'un de nos agents vers la Communauté de Communes de Lacq à compter de cette date.

Pour ce qui concerne le financement de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères, la TEOM étant supprimée, nous avons été contraints d'en répercuter le montant sur l'une de nos trois taxes. Comme vous le lirez dans ce bulletin, le choix du Conseil Municipal s'est porté sur la Taxe d'Habitation. Aucune alternative n'était parfaite mais le Conseil a tenu à répercuter sans le majorer, le coût global de ce service. Sur votre feuille d'imposition, la colonne des ordures ménagères disparaîtra. La recette globale précédemment perçue sera répercutée sur la Taxe d'Habitation. Comme nous le précisons dans les pages suivantes, ce transfert a pour conséquence mécanique d'être moins homogène dans la répercussion sur les contribuables puisque la tranche des revenus les plus élevés paiera un peu plus cher et les revenus plus modestes verront le montant baisser dans les mêmes proportions.

Quelques mois après la fusion de nos Communautés de Communes, le Conseil Municipal et moi-même constatons que globalement, l'entrée dans la CC Lacq apporte à tous de nouveaux services et nous nous en réjouissons. Le transport à la demande qui vient d'être mis en place en est une nouvelle démonstration. L'aide aux devoirs proposée aux élèves du primaire, les bourses aux étudiants des familles les moins favorisées, le transport scolaire, la prise en charge des frais de piscine pour les enfants, mais aussi les différentes aides et conseils en économie d'énergie sont aussi des services fort appréciés.

Nous vous tiendrons donc régulièrement informés de l'évolution des avancées que nous propose notre nouvelle Communauté de Communes. Mais notre rôle d'élus est également d'exprimer les besoins locaux aux instances de la CCL. Nous y veillons avec régularité et vigilance pour le meilleur épanouissement de notre village de Maslacq.

Georges TROUILHET
Maire de Maslacq



Comptes 2011 (séance du 23/03/2012)

Compte Administratif tenu par le Maire
et Compte de Gestion tenu par le Receveur

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		183 480.20 €	0 €	69 693.37 €	0 €	253 173.57 €
Opérations de l'exercice	486 568.43 €	571 515.97 €	210 323.69 €	194 081.06 €	696 892.12 €	1 018 770.60 €
TOTAUX	486 568.43 €	754 996.17 €	210 323.69 €	263 774.43 €	696 892.12 €	1 271 944.17 €
Résultats de clôture		268 427.74 €		53 450.74 €		321 878.48 €
Restes à réaliser			156 466.68 €	103 844.97 €	156 466.68 €	103 844.97 €
TOTAUX CUMULES		268 427.74 €	366 790.36 €	367 619.40 €	366 790.36 €	636 047.14 €
RESULTATS DEFINITIFS		268 427.74 €	366 790.36 €	367 619.40 €		269 256 78 €

Un résultat de **321 878.48 €** sans les restes à réaliser

Le disponible financier à la clôture de l'exercice 2011 est de **269 256.78 €** en les intégrant.

VOTE : Avant le vote du Compte Administratif M. le Maire se retire et passe la Présidence à Suzanne CORNILLE, il participe par contre au vote concernant le Compte de Gestion.

CONTRE : BORDENAVE Marcelle qui estime ne pas avoir eu, avant la séance, suffisamment d'éléments pour préparer son vote.

Une majorité de conseillers lui répondent que les éléments fournis en préalable étaient les mêmes chaque année, et que seule la Commission des Finances a le détail chiffré par article avant la séance car il n'est pas accessible sans explications. Il est toujours possible de s'adresser au secrétariat avant la réunion pour obtenir des infos détaillées. Le Conseil n'est pas hostile à ce qu'on étudie les moyens de communiquer avant la séance quelques données chiffrées accompagnées des explications nécessaires.

POUR : LE RESTE DU CONSEIL

Affectation du Résultat 2011 (séance du 13/04/2012):

La Commission des Finances propose d'affecter cette somme à la section fonctionnement, sachant que rien n'empêchera d'alimenter la section investissement en cas de besoin, alors que si on l'affectait ce résultat en investissement dès à présent, il ne serait plus possible de revenir en arrière.

VOTE : **CONTRE :** Marcelle BORDENAVE
POUR : LE RESTE DE L'ASSEMBLÉE

Fiscalité Directe Locale (séance du 03/05/2012):

Le Conseil Municipal réitère sa volonté de ne pas alourdir la fiscalité locale dans le contexte actuel, sans la suppression de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères imposée par la CC Lacq (Cf. dossier p 6-7), il aurait reconduit les taux de 2011.

La Commission des Finances a proposé au Conseil Municipal de répercuter les 7,00 % de TEOM sur la Taxe d'habitation

+ 4,83 % sur la Taxe d'habitation soit un passage de 13,32 à **18,15 %**

VOTE : **CONTRE :** Marcelle BORDENAVE
POUR : LE RESTE DU CONSEIL



Habitation	171 245
Foncier bâti	80 733
Foncier non bâti	14 432
TOTAL	266 411



Demandes de locaux (séance du 23/03/2012)

COMITE DES FETES :

Ne disposant d'aucun local pour entreposer son matériel, le Comité des Fêtes a demandé l'autorisation de le stocker dans la partie en dur de l'ancien vestiaire du stade.

Ce bâtiment a l'avantage de se situer à proximité du lieu des Fêtes et le Comité des Fêtes en sécurisera les accès (fenêtres, portes) à ses frais. Bien entendu, ce local ne sera utilisé qu'à des fins de stockage.

Le Conseil a accepté la demande sous réserve que la place disponible restante puisse être utilisée par d'autres associations qui auraient le même type de besoin.

Cette solution répond à l'urgence, elle peut être transitoire et n'empêche pas le Conseil de réfléchir à l'opportunité d'aménager un autre local dans le futur.

VOTE : (Julien ESCOS concerné, ne prend pas part au vote)

CONTRE : Jean NAULÉ qui préconise la démolition de ce bâtiment et une réflexion sur l'aménagement du hangar abritant les services techniques.

POUR : le reste de l'Assemblée.



LES COPAINS DU BORD :

L'association « Les copains du bord » a demandé un local pour stocker le matériel qu'elle utilise pour les animations et des congélateurs.

Elle souhaitait construire à proximité du lac de la Plaine.

Cette zone étant classée agricole, il ne lui a pas été possible d'obtenir les autorisations administratives nécessaires.

L'ancien vestiaire du stade est trop éloigné, le local situé en face du presbytère paraît le plus adapté, compte tenu de sa taille et de sa situation non loin du lac.

L'association propose de le remettre en état et de payer à la municipalité l'eau et l'électricité.

Le Conseil se prononce favorablement.

VOTE : UNANIMITÉ



Logements communaux : avenants (Séances du 13/04/2012)

Des modifications ont été apportées au montant de certains lots de la procédure adaptée des logements communaux :

Logement de la Poste :

Un oubli avait été fait lors de la présentation des devis pour la rénovation des logements et notamment pour le lot électricité :

Travaux en plus : tableau et extracteur :
1 756.58 €



Logement Mairie :

Les placards n'étaient plus assortis avec les travaux de rénovations réalisés

Travaux en plus : Aménagement des placards :
1 475.80 €



Le Conseil Municipal approuve les avenants et charge Monsieur le Maire de la signature des documents correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ



Demande de la gérante de l'épicerie (Séance du 23/03/2012)

Lecture de la lettre de Murielle DAHM demandant à bénéficier d'une réduction de loyer pour tenir compte des difficultés de démarrage de son commerce malgré les efforts qu'elle a réalisés en élargissant les horaires d'ouverture. Un échange intervient sur les principaux arguments les suivants :



- ✓ Nous avons intérêt à ce que ce commerce se pérennise.
- ✓ Nous ne pouvons cependant pas soutenir au-delà du raisonnable un commerce qui n'aurait pas capacité à trouver un équilibre économique.
- ✓ Le loyer actuel n'est pas élevé et la commune a déjà consenti à soutenir l'installation en étant propriétaire de la caisse et des armoires réfrigérées et en octroyant la gestion du gîte communal en complément.
- ✓ Nous n'avons pas d'éléments comptables pour juger du bien fondé.
- ✓ Si le loyer actuel ne peut être assumé, cela pourrait sérieusement remettre en cause la participation de l'épicerie au projet de regroupement de commerces .
- ✓ Les règles qui régissent l'évolution des loyers ne permettent pas d'envisager une baisse temporaire, il serait ensuite impossible à la commune de le réévaluer.

VOTE : Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal ne juge pas opportun de procéder à une réduction du loyer de l'épicerie. En revanche, conscient des efforts réalisés par les gérants, il décide, de réviser pour 2012, le contrat concernant le gîte communal en réduisant de 600,00 € à 100,00 € la participation financière demandée.

ABSTENTION : André LASSAUBE

POUR : le reste de l'Assemblée.

Remboursement terrain Pinan (Séance du 13/04/2012)

M. et Mme. BLANCHET et M. et Mme. PRADES ont fait une réclamation :
Ils ont acquis respectivement (lot n°4 section ZC n°39)
(lot n°5 section ZC n°41)

des terrains à 65,00 €/m² du fait de leur situation privilégiée en bordure de terrains non constructibles. Or, en date du 05 mai 2011, ces terrains appartenant à la commune sont devenus constructibles dans le PLU. Lors d'une rencontre le 03/11/2011 avec M. le Maire, le remboursement de la différence au m² par rapport aux autres lots (60 €/m²) a été évoqué soit :

5 180 € hors frais de notaire pour le lot n°5

4 940 € hors frais de notaire pour le lot n°4

Le Receveur a confirmé que ce remboursement était possible sous réserve de validation par le Conseil Municipal.



Le Conseil s'est prononcé **POUR**.

VOTE : UNANIMITÉ

Stationnement en agglomération

Quelques rappels du code de la route qui peuvent avoir leur utilité

- ◆ En agglomération tout véhicule en stationnement doit être placé par rapport au sens de la circulation. Pour les chaussées à double sens sur le côté droit, pour les chaussées à sens unique sur le côté droit ou gauche.
- ◆ Le stationnement sur le trottoir est interdit.
- ◆ Le stationnement est parfois dangereux :
 - ✓ s'il y a un manque de visibilité,
 - ✓ dans un virage,
 - ✓ proche d'une intersection,
 - ✓ sur des zébras.
- ◆ Le stationnement est gênant
 - ✓ sur les trottoirs,
 - ✓ sur un passage piéton,
 - ✓ s'il oblige un autre usager à franchir une ligne continue,
 - ✓ devant un panneau...

Il est recommandé de se garer autant que faire se peut sur les zones de stationnement tracées.





Budget 2012 subventions (séance du 13/04/2012)

Les critères d'attribution définis par la Commission des Finances ont été résumés dans un dossier communiqué aux associations. Le conseil Municipal est satisfait de la façon dont en moyenne les dossiers de demande ont été remplis.

Il remercie les associations qui ne demandent des subventions que lorsqu'elles en ont besoin, libérant ainsi des moyens pour d'autres.

VOTE : **ABSTENTION** : Suzanne CORNILLE qui aurait souhaité qu'une subvention soit accordée à toutes les associations y compris celles qui n'en ont pas fait la demande.

POUR les montants suivants = Le reste du Conseil

Association	Montant
Sté de chasse (projet plantation)	350,00 €
Ecole de musique	1 450,00 €
Amassade	275,00 €
Étoile sportive	1 525,00 €
Pêche Baïse	107,00 €
Comité des Fêtes (< demande 2011)	1 500,00 €
Gym d'entretien (pas de dossier)	0,00 €
Comice agricole	60,00 €
Aide aux Personnes à Handicap moteur	100,00 €
Croix Rouge	107,00 €
Prévention routière	31,00 €
Pau Béarn Handisport	46,00 €
Secours catholique	92,00 €
Secours Populaire	92,00 €
SOS amitié Pau	31,00 €

Association	Montant
Soins Infirmiers à Domicile (Lagor)	170,00 €
Alliance Vie (accompagnement fin de vie)	60,00 €
Mémoire Canton Lagor vallée du Làa	152,00 €
FNACA (Anciens combattants d'Algérie)	107,00 €
Office Central de Coopération à l'Ecole	229,00 €
La Vie au Village (Pas de dossier)	0,00 €
K'Dance	229,00 €
Pétanque (Pas de dossier)	0,00 €
Copains du bord (Investissements en 2012, pas de demande en 2011)	500,00 €
Pè de Gat (Animations pas de demande l'an dernier)	500,00 €

Subventions diverses	Montant
Destinées à répondre à des demandes imprévues, nécessitent une décision du Conseil pour être affectées	1 658,00 €

Éducation Culture	Montant	Vote
Sortie maternelle (27 élèves école publique)	453,87 €	UNANIMITÉ
Forfait timbres (école publique)	110,00 €	UNANIMITÉ
École publique 72 élèves concernés	4 878,41 €	UNANIMITÉ
École privée 4 élèves concernés	274,84 €	CONTRE : HERNANDEZ François CORNILLE Suzanne LASSERRE Nicole

Éducation Culture	Montant	Vote
Classe verte 1 année sur 2 (Cette année 5 élèves Ecole Jeanne d'Arc)	229,00 €	UNANIMITÉ
Contrat d'association Ecole Jeanne d'Arc (Information)	1 161,75 €	Dépense obligatoire
Bibliothèque - Achat de livres - Petites fournitures	1 000,00 € 500,00 €	UNANIMITÉ



Subventions éducation - culture

Il est proposé d'augmenter les forfaits de 2,3% par rapport à 2011



2012 : un Budget de transition

Stabilité des taux d'imposition :

Le taux des Taxes Foncières (Bâti et non bâti) n'évolue pas. Celui de la Taxe d'Habitation croît de 4,83% pour compenser strictement la disparition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Charges réelles de fonctionnement : 500 555 €

Elles sont stables, mais des incertitudes subsistent encore sur les répercussions de notre intégration dans la Communauté de Communes de Lacq (devenir du personnel technique, facturation de certains services rendus par la CCL par exemple).

Investissement : 213 463 €

Le choix du Conseil a été de limiter les investissements pour concentrer les moyens sur le regroupement de commerces s'il est décidé.

Il s'agit pour 75% de restes à réaliser de 2011.

Quelques chiffres par habitant :

Frais de fonctionnement hors réserve
(+11,0 %/2011)

434 000 / 918 = **472 €/h**

Impôts Directs (+28,0 %/2011)

Correspond à l'augmentation de la TH, la TEOM n'entraîne pas dans le Budget communal, elle était directement perçue par la CCL

266 000 / 918 = **289 €/h**

Dotations de l'Etat (+ 8,0 %/2011)

123 000 / 918 = **134 €/h**

Investissement

216 695 / 918 = **236 €/h**

Remboursement

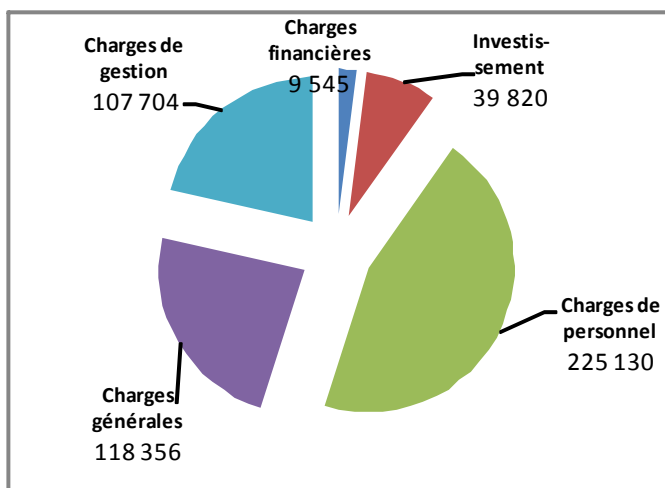
32 176 / 918 = **35 €/h**

Encours d'emprunts (-16%/2011)

146 704 / 918 = **159 €/h**

La commune en 2 ans a récupéré une capacité d'emprunt.

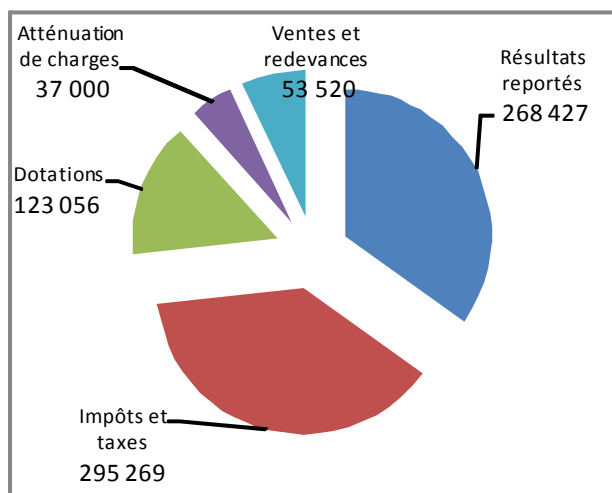
Charges «réelles» de fonctionnement (en €)



Une politique de maîtrise des charges

- ✓ Les charges de personnel diminuent de 5%
- ✓ Les charges générales baissent de 11%
- ✓ Les charges de gestion sont réduites de 19%

Recettes (en €)



- ✓ Les dotations augmentent de 8%
- ✓ Les atténuations de charges sont réduites de 25% du fait de l'évolution de nos relations avec la CCL
- ✓ Les Impôts et Taxes sont stables
- ✓ Le total des résultats (réserves) s'accroît de 46%, nous donnant une capacité d'autofinancement



Evolution du financement du

Le problème posé :

La Communauté de Communes de Lacq dans laquelle nous sommes rentrés, gérait le coût des ordures ménagères dans son Budget Général. Ses élus bien qu'ils voient l'intérêt d'en individualiser le financement par une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, s'y refusent pour l'instant pour des raisons politiques. Nous le regrettons en termes de clarté et espérons que dans un futur proche la CCL décide de la mettre en œuvre. Nous sommes contraints de nous aligner et d'abandonner la TEOM.

A compter de 2012, la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères est donc abrogée.

Le Conseil Municipal souhaite que ce changement qui s'impose à nous ait pour vous des conséquences aussi réduites que possible sur vos impôts locaux.

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ④	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Taux 2009	12,39 %	%	%	8,99 %	3,17 %	%	7,00 %	
Taux 2010	12,39 %	%	%	8,99 %	3,17 %	%	7,00 %	
Adresse								

Financement des charges d'enlèvement des ordures ménagères

Les collectivités publiques ont principalement trois solutions pour financer les charges liées à l'enlèvement et au traitement des ordures ménagères sur leur territoire :

- **La TEOM**
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
 - ✓ Cette taxe participe au financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers (elle ne les couvre pas nécessairement dans leur totalité).
 - ✓ Elle est réclamée sur le même avis d'imposition que les Taxes Foncières, en octobre.
 - ✓ Elle est due par le redevable de la Taxe Foncière qui est, en général, le propriétaire.
- **La ROM**
Redevance d'Ordures Ménagères
 - ✓ La Redevance d'enlèvement, est calculée en fonction du service rendu, de manière à en couvrir entièrement les charges, elle doit prendre en compte l'ensemble du service de collecte, qui est géré comme un service public industriel et commercial, avec un budget indépendant équilibré.
- **La prise en charge par la fiscalité générale**
 - ✓ La collecte et le traitement des ordures constituent une charge de fonctionnement qui est, comme les autres financée par les Taxes Locale (Foncier bâti ou non bâti ou Taxe d'habitation).



C'est le choix qui avait été effectué dans la Communauté de Communes de Lagor à laquelle nous étions affiliés, dans le but de permettre une prise de conscience par la population du coût de l'élimination des déchets ménagers.

Le taux fixé était de 7%



C'était le cas autrefois lorsque Maslacq gérait sa propre décharge

Ce sera de nouveau le cas en 2012.
La Communauté de Communes de Lacq finançant pour l'instant le traitement des ordures de cette façon et ne souhaitant pas modifier sa fiscalité dans l'immédiat.



traitement des déchets ménagers

Les choix du Conseil Municipal :

- Récupérer l'intégralité du montant qui ne lui sera plus versé par la CC Lacq
- Augmenter pour cela la Taxe d'habitation de 13,32% à 18,15% (+4,83%).
 - ♦ l'habitant produisant les ordures ménagères qu'il soit propriétaire ou locataire, il est normal que ce soit lui qui paie.
 - ♦ la base de la Taxe d'Habitation tenant compte des revenus, les ménages à faibles ressources verront leurs charges diminuer, à l'inverse, les revenus élevés auront une augmentation.

Les conséquences :

Les bases de la Taxe Foncière sur laquelle était assise la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et celles de la Taxe d'Habitation étant différentes, les répercussions sur les administrés ne seront pas homogènes. Elles seront variables suivant la taille de l'habitation et le revenu de ses habitants qui sont les deux critères essentiels sur lesquels est assise la Taxe d'Habitation, comme le montrent ces trois simulations reposant sur des cas concrets.

Habitation de taille réduite, faibles revenus: Réduction parfois importante

		TOEM	TFB	TH	A payer
2011	Taux	7,00%	12,39%	13,32%	562
	Base	691	691	824	
	Prix	163	289	110	
2012	Taux	0,00%	12,39%	18,15%	235
	Base	0	691	824	
	Prix	0	86	150	

Habitation de taille moyenne, revenus moyens: Faible variation

		TOEM	TFB	TH	A payer
2011	Taux	7,00%	12,39%	13,32%	915
	Base	2257	2257	3586	
	Prix	158	280	478	
2012	Taux	0,00%	12,39%	18,15%	931
	Base	0	2257	3586	
	Prix	0	280	651	

Habitation de taille importante, revenus élevés: Augmentation parfois sensible

		TOEM	TFB	TH	A payer
2011	Taux	7,00%	12,39%	13,32%	1584
	Base	2257	2257	8610	
	Prix	158	280	1147	
2012	Taux	0,00%	12,39%	18,15%	1842
	Base	0	2257	8610	
	Prix	0	280	1563	

Le choix retenu par le Conseil Municipal a l'avantage, en conservant un niveau d'Impôts et Taxes globalement stable, de répartir les charges de façon plus équitable en fonction des ressources.





Ça nous concerne



Conseils en économie d'énergie

La CC de Lacq est pionnière en matière de politique d'économies d'énergie.

Depuis 2006, elle s'est engagée dans une démarche de maîtrise des consommations d'énergie et d'aides au développement des équipements à énergie renouvelable sur les bâtiments collectifs (850 000 € de subventions).

Pour les particuliers, elle participe

- ✓ Au financement du diagnostic énergétique (70%)
- ✓ A celui des travaux de rénovation thermique, (entre 5 et 30 % du montant des travaux d'isolation)
- ✓ Au financement de l'installation d'équipements, (électricité photovoltaïque, chauffe-eau solaire, chauffage au bois ou autres biomasses...)

De 2007 à 2012 : 440 000 € de subventions

Ces aides créent également une dynamique économique en pérennisant les filières de productions locales, qui créent des emplois.

Fabienne PIT

(photo Sud Ouest)



Permanences mensuelles

Au-delà de ses concours financiers, la CCL dispense aussi un conseil personnalisé grâce à son chargé de mission énergie, Fabienne PIT, qui, depuis le 6 avril, accueille le public à l'hôtel de la CCL, et tient des permanences dans certaines Mairies du territoire.

Elles sont programmées à Maslacq, le troisième vendredi du mois

Ce conseil indispensable vous permettra aux particuliers de vous orienter vers les équipements les mieux adaptés à vos besoins en matière de performance énergétique.

Déchetterie : horaires d'été

La déchetterie a adopté ses horaires d'été jusqu'au 28 octobre : **LUNDI, MERCREDI, VENDREDI SAMEDI, 9h00-13h00/15h00-19h00**



Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, par mesure d'hygiène.

Ramassage des déjections canines

Pour cela, une seule solution, ramasser les déjections. (Il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet...)

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal.

Du bon pain à l'épicerie

Vous étiez nombreux à acheter votre pain à la boulangerie d'Argagnon parce que vous le trouviez meilleur.

Depuis le 22 mars, c'est la boulangerie d'Argagnon qui fournit le pain à la "petite épicerie" de Maslacq,

En l'achetant à Maslacq vous ferez des économies de carburant et tout en contribuant ez à faire vivre le commerce local !



Photo la République



Football des princesses à l'école publique

L'opération s'adresse aux enfants, garçons et filles de cycle 3.

Hervé LATRUBESSE, de l'Etoile Sportive Pyrénéenne s'est fait écho de l'opération auprès des enseignantes de l'école Publique de Maslacq, qui ont décidé d'inscrire leur classe pour participer aux actions menées par la FFF. L'école a reçu un kit pédagogique mettant en avant les quatre grands thèmes (Emotion, Solidarité, Respect, Supporters), douze fiches de séances préparées pour mettre les élèves en situation d'apprentissage et une liste d'ouvrages autour du football.

En septembre, l'école recevra aussi des ballons, des chasubles, des cartes postales et des posters de l'Equipe de France Féminine. En parallèle à la pratique du football, les classes réaliseront un projet artistique autour des quatre grands thèmes, sous différentes formes (cartes postales, affiches, vidéos, textes, fresques, maquettes, sculptures...).

Un projet intéressant porté par FFF et mis en œuvre, à l'école de Maslacq, par les enseignantes !



Photo la République



Photo la République

Devant une trentaine de personnes l'Ag du Comité des Fêtes s'est tenue le 12 février. Frédéric POQUET a rappelé l'annulation des fêtes patronales de juin 2011 en raison du décès d'Alain LABOURDETTE et de l'accident cardio-vasculaire de Nicolas LAPEIRE.

Bouleversements au Comité des Fêtes

La seule manifestation organisée en 2011 a été la soirée halloween, qui a eu un succès mitigé pour les adultes, mais a permis à de nombreux enfants de s'amuser.

L'achat d'une buvette aux normes a suscité des débats.

Frédéric POQUET a annoncé mettre un terme à ses fonctions pour des raisons professionnelles et plusieurs membres ont démissionné, après quoi un appel à candidatures a été lancé.

Le nouveau bureau se compose de la façon suivante :

- Président : Julien ESCOS
- Vice Présidente : Marina LONGERON,
- Trésorière : Geneviève LEBRETON,
- Trésorière adjointe : Véronique ARHANT,
- Secrétaire : Dominique COURAUT
- Secrétaire adjoint : Loïc LABARRÈRE

Les Fêtes patronales auront lieu aux dates retenues par l'ancien Comité du 22 au 24 juin. (voir p 14-15)



Mobilacq : Le transport à la demande de la CC Lacq

C'est un mode de transport public ouvert à tous (à partir de 11 ans pour les enfants non accompagnés) qui permet de se déplacer à moindre coût de l'un des 173 arrêts dans toutes les communes de la CC de Lacq vers 23 destinations.



ARTHEZ

- A- Complexe sportif
- B- Place du palais

ARTIX

- C- Mairie
- D- Piscine
- E- Salle polyvalente
- F- Gare
- G- Zones d'activités

LAGOR

- H- Mairie
- I- Cèdres
- J- Ecole

MONEIN

- K- Complexe sportif Pont Lat
- L- Eglise
- M- Place Henri Lacabanne
- N- Loupien - Centre commercial

MOURENX

- O- Piscine
- P- Poste
- Q- Centre Yves Dreau
- R- Eglise
- S- Centre commercial- RD 533

ORTHEZ

- T- Gare
- U- Zone commerciale des Soams
- V- Mairie
- W- Zone commerciale rte de Bayonne

Selon la grille ci-dessous

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
Monein												
Mourenx / Lagor / Artix												
Arthez-de-Béarn												
Orthez												

Cas général :

Vous êtes pris en charge à l'un des arrêts du territoire de la CC Lacq et ramené à l'heure définie avec la Centrale de réservation.

Maslacq en a 2 : Le Pont de l'Alte (route de Lagor) et le chemin de la Plaine (en face de Ginette coiffure), qui sont aussi les arrêts du transport scolaire.

Les enfants de plus de 11 ans peuvent l'utiliser seuls s'ils ont une autorisation écrite des parents.

Combien ça coûte ?

Le trajet simple est facturé 1€, sauf pour Orthez 2€.

Il est gratuit pour les enfants de moins de 10 ans accompagnés.

Personnes âgées ou

à mobilité réduite :

Les personnes de plus de 70 ans (carte d'identité nécessaire) ou à mobilité réduite, (carte d'invalidité demandée) Peuvent être prises en charge directement à leur domicile.

Demandeurs d'emploi pour leurs démarches

Possibilité de se faire déposer sur l'ensemble des 47 communes et sur Orthez au lieu d'emploi aux jours et plages horaires de fonctionnement. Une attestation d'un service d'aide à la recherche d'emploi sera demandée.



Carte et liste des arrêts sur le site maslacq.fr



Des vacances de printemps responsables

C'est autour d'un verre de l'amitié que notre Maire Georges TROUILHET, et Julien Escos, Président du Comité des Fêtes, ont félicité les jeunes de Maslacq pour leur comportement pendant les vacances de Printemps.



Photo JC Vignasse

En effet, cette période de vacances s'est déroulée pour eux dans un contexte respectueux de l'environnement du village. Ils ont pu profiter des espaces et structures de la commune tout en les préservant de toute dégradation.

Lors de cette sympathique réception, réunissant une dizaine de jeunes de 11 à 14 ans et leurs parents, Georges TROUILHET a déjà annoncé un Contrat Jeunes-Municipalité qui pourra aider à poursuivre cet effort citoyen pendant les vacances d'été.

La chorale Mosaïk en concert



L'école de musique de Maslacq a invité la chorale Mosaïk de Lanneplaa à donner un concert salle socio culturelle.

Une cinquantaine de personnes a assisté au récital durant lequel ont été présentés une quinzaine de titres de nature très variée.

Une agréable après midi où les spectateurs ont évité le vent et la pluie dans la confortable salle de Maslacq.



Photo JC Vignasse

Kermesse Interparoissiale



Photo JC Vignasse

La kermesse inter paroissiale du relais de Maslacq, s'est déroulée traditionnellement le dimanche après Pâques, (le 15 avril) dans la salle socioculturelle de Maslacq.

Le matin des bénévoles ont fait du porte à porte dans les villages de Biron, Sarpourenx, Castetner, Sauvelade et Maslacq pour vendre des pâtisseries.

À 10 h 30, grand messe solennelle en l'église de Maslacq, animée par la chorale du village sous la baguette de Marie-Thérèse Lafarge.

Ensuite, vin d'honneur, suivi à 13 h00, du repas de la kermesse mitonné par Claudine Quenot et son équipe et servi par les paroissiens de Maslacq. Durant le repas, deux tirages étaient proposés aux convives, le jambon a été gagné par Adelino MARTINS MARQUES et la poupée dénommée Innés gagnée par la petite-fille de Rose MASSEY.

Cette journée festive et conviviale a été appréciée de tous.

Lecture théâtralisée à la bibliothèque



Photo La République

La Bibliothèque Municipale de Maslacq en partenariat avec le pôle lecture de la Communauté de Communes de Lacq et le soutien du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques nous a invités pour une lecture théâtralisée dans ses locaux. Marie-Hélène CAUHAPÉ, narratrice et conteuse maslacquoise, a passionné l'assistance avec une lecture d'après une œuvre d'Edgar Allan Poe et Gudule.

La bibliothèque affichait presque complet mais ce spectacle aurait certainement mérité encore meilleure affluence.

Soirée Country de l'École Jeanne d'Arc :

Pour la seconde année, la soirée country organisée par l'Association des Parents d'Élèves de l'école Jeanne d'Arc à la salle socio culturelle a été très réussie. Une centaine de participants a admiré les Eagles 117 puis s'est essayé à la country dance. Karine MARQUES, Présidente, peut être satisfaite de cette soirée très réussie.





Un salon de printemps de bonne facture

Pour la 11^e année consécutive, le « Salon de printemps » organisé par « La vie au village » a ouvert ses portes le 6 avril salle Ménat lors du vernissage et les a fermées le 14 avril au soir. Vingt huit artistes, peintres, créateurs de quatre vingt deux tableaux, ont offert au public durant toute une semaine une grande variété d'œuvres, (huiles, aquarelles pastels...)

L'exposition regroupait des tableaux de peintres confirmés tels que

- ✓ Jacques HYPOLITE et ses aquarelles dont « La Pélère »,
- ✓ Patrice PLEZKA et ses animaux peints à l'huile
- ✓ Marie Ange LOPEZ et le village de Maslacq
- ✓ Roger DONNIOU, qui durant onze années a honoré de sa présence ce Salon de printemps avec ses splendides toiles.

Il y a également les amateurs qui ont beaucoup de talent tels

- ✓ Chantal CASSIAU HAURIE de Biron,

Les maslacquais,

- ✓ Antonia MONTERO,
- ✓ Frédéric LEBRETON
- ✓ Henri CAMET LASSALE invité d'honneur et fondateur de ce salon
- ✓ Alain BISOIRE qui a réalisé un tableau d'une maison ancienne rue de la Fontaine



Photo JC Vignasse

Le Président Franck LEBRETON, en présence de Georges TROUILHET, Maire de Maslacq et de Jacques CASSIAU HAURIE, Maire de Biron et Conseiller Général du canton de Lagor, à l'issue du vernissage a rappelé au public venu nombreux que « La Vie au village » est fière d'accueillir cette manifestation annuelle haute en couleur où l'on peut se laisser porter par la qualité des œuvres.

Georges TROUILHET et Jacques CASSIAU HAURIE se sont félicités de la qualité artistique des toiles, puis avant le vin d'honneur, le Président a félicité et remercié les peintres venus tout spécialement les 31 mars et 1^{er} avril peindre dans les rues du village (Roger DONNIOU, Jacques HYPOLITE et Francis ACIN).



Reprise d'activité des copains du bord

Le Président Alphonso SERRANO, a convié ses adhérents à assister à son Assemblée Générale le 4 avril.

Il a d'abord demandé à l'assistance d'avoir une pensée pour Alain LABOURDETTE, son trésorier, décédé en 2011, en mémoire de qui, toutes les journées prévues l'an dernier ont été annulées.

Le retour des animations est programmé pour cette année 2012.

Les manifestations prévues seront réalisées à prix coûtant et sans bénéfice.

Avec plus de 70 adhérents dont 30 Maslacquais, cette association a une très bonne image au sein de la commune de Maslacq.

Le lac est ouvert week-ends et jours fériés.

Renseignements auprès de
Péponne SERRANO ☎ 06 13 82 92 00.

L'ouverture du lac pour l'année 2012 a eu lieu le 31 mars dans le cadre d'une journée festive avec lâcher de truites, restauration et vente des cartes de pêche.



Le 8 avril, l'association a déversé 50 kg de truites. Malheureusement, elles ont boudé les appâts présentés par les pêcheurs, une seule grosse truite a été prise par Marie CAILLARD, bien connue dans le monde des pêcheurs.

Après la pêche, un déjeuner convivial a terminé cette belle journée.

Le site Internet de la commune <http://www.maslacq.fr> :

Mois	Visites	Visites/ jour	Visiteurs uniques	soit	Pages vues
déc-11	357	11	245	69%	4 074
janv-12	1 431	46	857	60%	23 115
févr-12	1 389	48	824	59%	11 839
mars-12	2 037	66	1 141	45%	28 864
avr-12	2465	82	1 117	41%	54 257

On note une forte progression du nombre de visites par jour qui montre que l'effort que nous faisons de vous fournir deux actualités par jour en moyenne porte ses fruits.

Venez quotidiennement, ainsi vous profiterez au mieux de la collecte d'infos que nous faisons pour vous.



Second vide jardin

Pour la seconde année, l'association « Esprit Jardin » a organisé un vide jardin. Troc, achats, ventes, conseils étaient au programme de l'après midi. Une averse de pluie et de grêle a contraint les organisateurs à se replier dans la dans la salle socio culturelle.

Les visiteurs se sont donc déplacés en nombre au stade pour une bien agréable visite.



Photo La république



Ardalh à l'église

Le groupe polyphonique béarnais Ardalh à l'initiative de l'association Pède Gat a présenté son récital dans l'église de Maslacq.

Tout le spectacle a été d'un niveau remarquable qui a ravi les amateurs mais également quelques pèlerins de passage dans le village., dommage que l'assemblée ait été un peu trop clairsemée.

Photo La république

L'Amassade un club actif

Repas du chevreuil

A l'occasion de la mi-carême, les chasseurs de Maslacq ont convié les membres de l'Amassade à déguster le chevreuil.

Ce repas, animé par Didi Laborde, a été très apprécié.

Bravo pour ce nouveau rendez-vous particulièrement réussi.



Photo La république

Visite du domaine de Laàs

Les aînés de l'Amassade, se sont rendus à Laàs A leur arrivée, des guides leur ont fait visiter le château, propriété du Conseil Général. Ils ont pu admirer le mobilier, les tapisseries, instruments de musique, céramiques et argenteries.

Puis ils ont découvert le parc. Avant de se rendre à l'Auberge Clavierie d'Audaux, lieu réputé pour sa bonne cuisine.



Photo La république

Gôter du 1° juin offert par le Comité des Fêtes

Photo A. de Lapparent

Dans l'après-midi du vendredi 1° juin, le Comité des Fêtes de Maslacq a offert aux membres de l'Amassade un goûter dans la salle socio-culturelle.

Une occasion pour eux de se retrouver dans une atmosphère sympathique et pour le Comité des Fêtes, d'associer les aînés aux festivités 2012.





ACCA « La Maslacquaise »

Vente de chevreuils

L'association communale de chasse « La Maslacquaise » propose pour les fêtes d'année la vente de chevreuils :

- ✓ Gigot + côtes filet sous vide congelé 8Kg
- ✓ Civet de chevreuil cuisiné en barquettes de 2Kg
au prix de 15,00 € la barquette
- ✓ Chevreuil entier : 60,00 €
- ✓ Demi chevreuil : 30,00 €



Retenir avant le 30 novembre 2012.

Pour commander, appeler le Président Georges BARRUÉ au 06 80 91 04 41

Fête de l'école publique



Dimanche 10 Juin à la salle Socio culturelle.

- ✓ 11h00 Spectacle de l'école
- ✓ 12h00 Buvette, Grillade, et Stand salé (tartes et salades)
- ✓ 14h00 kermesse avec de nombreux jeux (jeux de bois anciens, jeu du fakir, Pêche aux canards, jeu de quilles, chamboule tout, tir aux buts, jeu de fléchettes et roue de la fortune).

La Buvette et la Kermesse sont organisées par l'APE de l'école publique.

Fête de l'école Jeanne d'Arc

Dimanche 1° juillet

- ✓ 10h30 : Messe solennelle animée par les enfants
- ✓ 11h30 : Vente de gâteaux à la sortie de la messe
- ✓ 12h00 : Apéritif
- ✓ 13h30 : Sardinade géante salle socioculturelle
10,00 € adultes et 5,00€ enfants
- ✓ 15h00 Spectacle des enfants et animations en structures gonflables tout au long de l'après-midi.





Fêtes patronales de MASLACQ

Le nouveau Comité des Fêtes de Maslacq a concocté un programme de divertissements éclectique. Il y en aura pour tous (jeunes et moins jeunes) :

**Vendredi
22 juin**



- A partir de 19h 00 : **Ouverture des Fêtes**
- **19h00 : Finale 2° série Tournoi Trinquet**
- **20h30 : Hors série Tournoi Trinquet**
animé par la Banda « Ens orelhas »
Buvette et grillades place des Tilleuls



- **22h00 : Départ de de la grande retraite aux flambeaux**
dans les rues du village



- **23h00 : Feux de la Saint Jean**

Samedi 23 juin 2012

- **07h00 : Grand concours de pêche à la truite au lac de la Plaine**

- 08h00-10h00 : Concours adulte
- 10h30-11h30 : Concours enfant
- 12h00 Remise des récompenses
- 12h30 : restauration sur place

- **15h00-17h00 : Grande après midi jeux au stade**
13 jeux différents (enfants et adultes) :
Tire à la corde, course d'orientation...



- **19h00 : Ouverture des Fêtes**
- **21h00 : Repas champêtre sous chapiteau**
(10€ adultes 7€ enfants < 12ans)

- Assiette de charcuterie
- Paëlla
- Tarte aux pommes
- Vin rouge et rosé Café

- **23h00-04h00: Grande soirée dansante animée par la sono « Apo-K-Lipse ».**



FINALES DU TOURNOI DE PELOTE AU TRINQUET

16 h00- FEMININES

17 h00 4^{ème} série

18 h00 3^{ème} série

19 h00 1^{ère} série

REMISE DES PRIX et VIN D'HONNEUR





Les 22, 23, 24 juin 2012

Dimanche 24 juin 2012

- 10h30 : Messe solennelle en l'église de Maslacq



- Puis dépôt de gerbes au monument aux morts
- 12h15 : Lâcher de ballons pour les enfants
- 12h30 : Vin d'honneur offert aux Maslacquaise et aux Maslacquais par le Comité des Fêtes.



- 13h00 : Grand repas
(15€ adultes 8€ enfants < 12 ans)
 - Salade de gésiers confits
 - Porcelets grillés \$ Frites
 - Fromage brebis et sa confiture de cerise
 - Framboisier
 - Vin rouge et rosés
 - Café
- 16h00 Après midi détente
- 19h00 : Grillades et clôture des Fêtes



Les inscriptions et le paiement des différents repas sont pris à l'épicerie Dahm et au salon de Ginette coiffure.
Fête foraine (2 manèges) durant les 3 journées

